



FICHE D5 — GRANDS TRAITÉS ET SOMMETS INTERNATIONAUX

Droits humains, développement, climat et forums mondiaux

L'ESSENTIEL

Quatre dates structurent le droit international contemporain : **10 décembre 1948** (Déclaration universelle des droits de l'homme), **12 août 1949** (Conventions de Genève), **16 décembre 1966** (les deux Pactes) et **12 décembre 2015** (Accord de Paris).

Deux agendas mondiaux se sont succédé : les **OMD**, huit objectifs pour 2000-2015, puis les **ODD** de l'**Agenda 2030**, dix-sept objectifs adoptés en septembre 2015. Confondre leur nombre est l'erreur la plus courante.

01. LES DROITS HUMAINS

La **Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH)** est adoptée par l'Assemblée générale des Nations unies le **10 décembre 1948** à Paris. Elle comporte **30 articles** et constitue le texte de référence en la matière. Point essentiel : elle est une **déclaration**, donc **juridiquement non contraignante** — sa force est politique et morale. Le 10 décembre est la **Journée des droits de l'homme**.

Pour lui donner une portée obligatoire, deux traités sont adoptés le **16 décembre 1966** : le **Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP)** et le **Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC)**, entrés en vigueur en 1976. Ensemble, la DUDH et les deux Pactes forment la **Charte internationale des droits de l'homme**.

Convention	Adoption	Objet
CEDAW	1979	Élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes
Convention contre la torture	1984	Interdiction absolue de la torture et des traitements inhumains
Convention relative aux droits de l'enfant	20 novembre 1989	Traité le plus ratifié au monde ; origine de la Journée mondiale de l'enfance

02. LE DROIT INTERNATIONAL HUMANITAIRE

Les **quatre Conventions de Genève du 12 août 1949** constituent le socle du droit des conflits armés : protection des blessés et malades des forces armées en campagne, des blessés et naufragés en mer, des prisonniers de guerre, et des **personnes civiles en temps de guerre**. Elles sont complétées par les **protocoles additionnels de 1977** et de **2005**.

Le **Comité international de la Croix-Rouge (CICR)**, fondé en 1863 et dont le siège est à **Genève**, en est le gardien. Il est le seul organisme expressément mentionné par ces conventions.

La **Cour pénale internationale (CPI)**, créée par le **Statut de Rome du 17 juillet 1998** et entrée en fonction en **2002**, siège à **La Haye**. Elle juge les individus — et non les États — pour génocide, crimes contre



l'humanité, crimes de guerre et crime d'agression. Il ne faut pas la confondre avec la **Cour internationale de justice**, organe de l'ONU qui règle les différends **entre États**.

03. LES AGENDAS DE DÉVELOPPEMENT

Agenda	Période	Contenu
OMD — Objectifs du Millénaire pour le développement	2000-2015	8 objectifs , issus de la Déclaration du Millénaire de septembre 2000 : pauvreté, éducation primaire, égalité des sexes, mortalité infantile, santé maternelle, maladies, environnement, partenariat mondial.
ODD — Objectifs de développement durable	2015-2030	17 objectifs et 169 cibles , adoptés en septembre 2015 dans le cadre de l' Agenda 2030 . Ils sont universels : ils s'appliquent à tous les pays, développés comme en développement.

Pour l'Afrique s'y ajoute l'**Agenda 2063** de l'Union africaine, « L'Afrique que nous voulons », adopté en 2015 à l'horizon du centenaire de l'OUA.

04. LES CONFÉRENCES CLIMATIQUES

De Rio à Antalya : une chaîne de traités qu'il faut savoir replacer dans l'ordre.

Étape	Date	Portée
Sommet de la Terre de Rio	Juin 1992	Adoption de la CCNUCC — Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques — et de la Convention sur la diversité biologique.
Protocole de Kyoto	11 décembre 1997	Premiers engagements chiffrés de réduction, pour les seuls pays développés. Entré en vigueur en 2005.
Accord de Paris (COP21)	12 décembre 2015	Contenir le réchauffement bien en dessous de 2 °C et poursuivre les efforts vers 1,5 °C . Engage tous les États, via leurs contributions déterminées au niveau national. Entré en vigueur le 4 novembre 2016.
COP30, Belém (Brésil)	Achevée le 22 novembre 2025	Accord adopté par les 194 parties : mobilisation d'au moins 1 300 milliards de dollars par an d'ici 2035 , triplement du financement de l'adaptation d'ici 2035, fonds « pertes et préjudices » opérationnel. Aucune obligation claire de sortie des énergies fossiles : deux feuilles de route sont renvoyées à plus tard, sur la déforestation et sur la transition juste.
COP31, Antalya (Turquie)	9-20 novembre 2026	Présidence turque confiée à Murat Kurum , les négociations formelles étant conduites par l'Australien Chris Bowen — un partage inédit issu d'un compromis entre les deux pays candidats.

05. LES GRANDS FORUMS INTERNATIONAUX

Le **G7** réunit l'Allemagne, le Canada, les États-Unis, la France, l'Italie, le Japon et le Royaume-Uni, auxquels s'ajoute l'Union européenne. C'est un forum informel, sans secrétariat permanent, à présidence tournante annuelle.

Le **G20** rassemble dix-neuf pays, l'Union européenne et, **depuis 2023**, l'**Union africaine** — admission qui constitue une avancée majeure pour la représentation du continent et un point d'examen fréquent.



Les **BRICS** comptaient cinq membres à l'origine : Brésil, Russie, Inde, Chine et Afrique du Sud. Après plusieurs élargissements, le groupe réunit en 2026 également l'**Égypte**, l'**Éthiopie**, l'**Iran**, les **Émirats arabes unis** et l'**Indonésie**, devenue membre à part entière le **6 janvier 2025**. Le statut de l'Arabie saoudite reste ambigu, le royaume n'ayant pas confirmé publiquement son adhésion.

Douze **pays partenaires** ont par ailleurs été associés à compter de janvier 2025, dont le **Nigeria**, l'**Algérie** et l'**Ouganda** pour l'Afrique. Le **18e sommet** s'est tenu en **Inde**, à **New Delhi**, en **septembre 2026**.

PIÈGES À ÉVITER

- La **DUDH** est une **déclaration non contraignante** ; ce sont les **Pactes de 1966** qui créent des obligations juridiques.
- **ODD = 8 objectifs** (2000-2015) ; **ODD = 17 objectifs** (2015-2030). Ne pas intervertir les chiffres ni les périodes.
- **CPI ≠ CIJ** : la Cour pénale internationale juge des **individus** (Statut de Rome, 1998) ; la Cour internationale de justice règle les différends **entre États** (organe de l'ONU). Toutes deux siègent à La Haye.
- L'**Accord de Paris** vise **bien en dessous de 2 °C** avec un effort vers **1,5 °C** — et non « 1,5 °C » seul, formulation inexacte.
- La **COP30** n'a **pas** acté la sortie des énergies fossiles : le texte final n'en fait aucune mention contraignante.
- L'**Union africaine** est membre du **G20** depuis 2023 — pas du G7.

À RETENIR

- **Quatre dates clés** : 1948 (DUDH), 1949 (Genève), 1966 (les deux Pactes), 2015 (Paris et ODD).
- **Mnémotechnique climatique** — « *Rio pose, Kyoto chiffre, Paris engage tous* » : 1992, 1997, 2015.
- **La convention la plus ratifiée au monde** : la Convention relative aux droits de l'enfant du 20 novembre 1989.
- **COP30** : Belém, novembre 2025, 1 300 milliards de dollars par an d'ici 2035. **COP31** : Antalya, 9-20 novembre 2026.
- **BRICS en 2026** : dix membres, dont l'Indonésie depuis le 6 janvier 2025, et douze pays partenaires.

SOURCES ET MISE À JOUR

Fiche arrêtée au **12 octobre 2026**. La COP31 se tiendra à Antalya du 9 au 20 novembre 2026 : ses résultats devront être intégrés dès leur publication. La composition des BRICS évolue à chaque sommet ; vérifier avant chaque session.

Sources : Nations unies (un.org, news.un.org) ; CCNUCC ; Comité international de la Croix-Rouge ; Statut de Rome ; Wikipédia (COP31, BRICS) ; France 24 ; Connaissance des énergies.

